

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1169

présenté par

M. Letchimy, Mme Taubira, M. Lurel, M. Manscour, Mme Girardin, Mme Gaillard,
M. Tourtelier, M. Chanteguet, M. Plisson, Mme Darciaux, Mme Quéré, M. Cuvillier, M. Bono,
Mme Le Loch, M. Gaubert, M. Jung, M. Bouillon, Mme Reynaud, Mme Fioraso, Mme Berthelot,
M. Caresche, M. Duron, M. Facon, M. Fruteau, M. Giraud, Mme Lacuey,
Mme Lepetit, M. Lesterlin, M. Philippe Martin, Mme Marcel, M. Montebourg,
Mme Pérol-Dumont, M. Pérat, M. Vézinhét
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 52

À l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« eau, »,

insérer le mot :

« , ravines ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les ravines sont le résultat du ruissellement concentré des eaux ; bien que parfois asséchées, elles deviennent des cours d'eau à part entière plusieurs fois dans l'année, notamment dans les départements et régions d'outre mer où il existe une saison des pluies. Ces ravines devraient donc bénéficier des mêmes protections.